



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 19 décembre 2017

L'an deux mil dix-sept, le dix-neuf décembre, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de la Ville d'Ingré, sous la Présidence de Christian DUMAS, Maire d'Ingré.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29
Nombre de conseillers municipaux présents : 24
Nombre de votes contre : 0
Nombre d'abstentions : 0
Nombre de votes pour : 29
Nombre de suffrages exprimés : 29

Date de convocation du Conseil Municipal le 12 décembre 2017

Présents : Christian DUMAS, Amand JEAN, Hélène LORME, Marie-Claude BLIN, Claude FLEURY, Evelyne CAU, Hélyette SALAÜN, Guillaume GUERRÉ, Franck VIGNAUD, Laurent JOLLY, Magalie PIAT, Nadège FONTAINE, Jean-Louis TOURET, François LENHARD, Michèle LUCAS, Christine CABEZAS, Pascal SUDRE, Daniel HOAREAU, Roselyne RAVARD, Philippe GOUGEON, Nicole PERLY, Benoit COQUAND, Bernard HOUZEAU, Patricia MARTIN.

Absents excusés :

Jenny OLLIVIER, ayant donné pouvoir à Franck VIGNAUD,
Catherine MAIGNAN, ayant donné pouvoir à Guillaume GUERRÉ,
Baptiste JAUNEAU, ayant donné pouvoir à Hélène LORME,
Sylvie SIGOT, ayant donné pouvoir à Pascal SUDRE,
Loïc FAYON, ayant donné pouvoir à Roselyne RAVARD.

Début de la séance : 19h00

Fin de la séance : 21h35

Secrétaire : Magalie PIAT

FINANCES

DL.17.089 - Garantie d'emprunt – Vallogis – 12 logements rue du Château d'eau à Ingré – Accord de principe

Marie-Claude BLIN expose :

La société anonyme Vallogis sollicite un accord de principe sur la garantie à hauteur de 50 % du montant des prêts suivants :

- 550 000 € PLUS Foncier soit une garantie de 275 000 €
- 792 000 € en PLUS soit une garantie de 396 000 €
- 110 000 € en PLAI foncier soit une garantie de 55 000 €
- 166 000 € en PLAI soit une garantie de 83 000 €

Pour un programme situé 28 rue du Château d'eau, comprenant 12 logements (10 PLUS et 2 PLAI).

Après présentation en commission « Finances - Ressources Humaines » du 27 novembre 2017, il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'approuver l'accord de principe sur l'ensemble de ce programme.

Après délibération, le Conseil Municipal **adopte à l'unanimité** les propositions du rapporteur.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

INGRE, le 20 décembre 2017

Acte rendu exécutoire après transmission au Représentant de l'État le : 27 décembre 2017

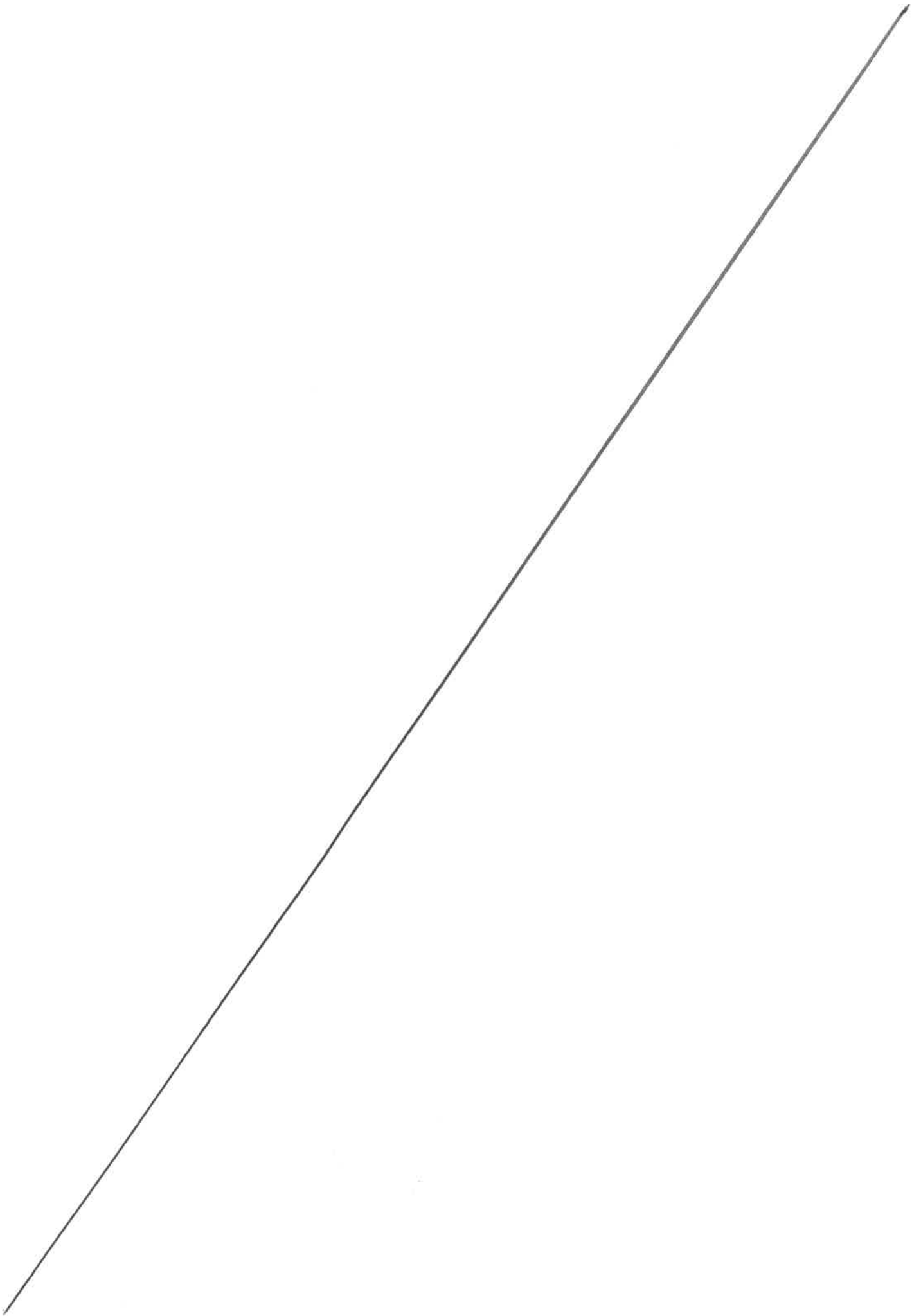
Publication le : 28 décembre 2017

Notification le : 28 décembre 2017



Le Maire

Christian DUMAS.



Acte à classer

DL-17-089

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2017-12-27T16-24-10.00 (MI209018324)**Identifiant unique de l'acte :**045-214501694-20171219-DL-17-089-DE ([Voir l'accusé de réception associé](#))**Objet de l'acte :** Garantie d'emprunt - vallogis - 12 logements rue
Château d'eau à Ingré - Accord de principe**Date de décision :** 19/12/2017

Nature de l'acte : Délibération**Matière de l'acte :** 7. Finances locales
7.3. Emprunts
7.3.4. Garanties d'emprunts accordées.

Acte :[DL.17.089-FIN-garantie emprunt-vallogis-12 logements rue du château d'eau à Ingré-accord de principe.PDF](#)**Multicanal :** Non

Classer

Annuler

Préparé

Date 27/12/17 à 16:24

Par **RICHARD Aurélie****Transmis**

Date 27/12/17 à 16:24

Par **RICHARD Aurélie****Accusé de réception**

Date 27/12/17 à 16:29